

# PRESTATION ANIMATION DES COURS DE MUSIQUE DANS LE CADRE DE L'ECOLE DES ARTS DU MONT-DORE ANNEE 2025

Cahier des charges et règlement de la consultation

Date de remise : vendredi 07 février 2025

#### 1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

- A Prestation attendue
- B Liste des évènements
- C Respect du RGPD
- D Exécution de la prestation

## 3. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- Art.1 Organisation de la consultation
- Art.2 Conditions d'envoi et de remise des candidatures
- Art.3 Contenu des candidatures
- Art.4 Délai de validité des offres
- Art.5 Renseignements complémentaires
- Art.6 Jugement des offres
- Art.7 Durée du contrat
- Art.8 Sous-traitance
- Art.9 Contacts et renseignements complémentaires

#### 4. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

#### 5. DECLARATION SUR L'HONNEUR

#### 1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

Le Service Culture de la Direction des Services d'Animation et de Prévention de la Ville du Mont-Dore coordonne l'école des arts au pôle artistique du Mont-Dore qui dispense des cours de théâtre, musique et danse tout au long de l'année à destination du public montdorien de 7 à 77 ans.

La présente consultation concerne la prestation d'animation des cours de musique (voir lots) de l'école des arts au titre de l'année 2025, comprenant l'animation d'ateliers réguliers et l'organisation d'un spectacle de restitution en fin d'année.

## Conditions d'éligibilité :

- Toute personne morale régulièrement déclarée ;
- disposer d'une assurance responsabilité civile adaptée à l'encadrement de personnes dont des personnes mineures ;
- disposer de compétences reconnues dans le domaine d'activité ;
- disposer d'un matériel adéquat pour honorer la prestation.

#### 2. OBJET DE LA CONSULTATION

#### A - Prestation attendue

- Former des apprenants de 7 à 77 ans à la pratique de la musique (voir lots) ;
- déployer le matériel adéquat pour dispenser des cours de musique ;
- inciter à la découverte ou la confirmation d'une pratique musicale collective ou individuelle.

#### B - Volume horaire

#### LOT N°1: GUITARE « débutant » 6h / semaine

Base 8 élèves. 1h45 de cours par semaine par apprenant.

Total à dispenser : 6h de cours hebdomadaire soit un total de 178 heures de cours de guitare de mars à novembre 2025.

| Période  | Volume horaire  | Demande  |
|--|---|--|
| 1 <sup>ère</sup> période<br>MARS – MAI<br>11 semaines              | 64 heures<br>Férié :<br>lundi 21 avril                          | Les lundis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les mardis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les samedis (2h) : de 9h à 11h répartis en cours d'une heure |
| 2 <sup>ème</sup> période<br>JUIN – AOUT<br>9 semaines              | 52 heures<br>Férié :<br>Iundi 14 juillet                        | Les lundis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les mardis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les samedis (2h) : de 9h à 11h répartis en cours d'une heure |
| 3 <sup>ème</sup> période<br>SEPTEMBRE –<br>NOVEMBRE<br>11 semaines | 62 heures<br>Férié :<br>samedi 01 novembre<br>mardi 11 novembre | Les lundis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les mardis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les samedis (2h) : de 9h à 11h répartis en cours d'une heure |
| Total heures   | 178 heures  |  |

## LOT N°2: CLAVIER « débutant » 6h / semaine

Base 8 élèves. 1h45 de cours par semaine par apprenant.

Total à dispenser : 6h de cours hebdomadaire soit un total de 178 heures de cours de clavier/piano de mars à novembre 2025.

NB : suspension des cours lors des périodes de vacances scolaires.

| Période  | Volume horaire  | Demande  |
|--|---|--|
| 1 <sup>ère</sup> période<br>MARS – MAI<br>11 semaines              | 64 heures<br>Férié :<br>Iundi 21 avril                          | Les lundis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les mardis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les samedis (2h) : de 9h à 11h répartis en cours d'une heure |
| 2 <sup>ème</sup> période<br>JUIN – AOUT<br>9 semaines              | 52 heures<br>Férié :<br>Iundi 14 juillet                        | Les lundis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les mardis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les samedis (2h) : de 9h à 11h répartis en cours d'une heure |
| 3 <sup>ème</sup> période<br>SEPTEMBRE –<br>NOVEMBRE<br>11 semaines | 62 heures<br>Férié :<br>samedi 01 novembre<br>mardi 11 novembre | Les lundis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les mardis (2h) : de 17h à 19h répartis en cours d'une heure.<br>Les samedis (2h) : de 9h à 11h répartis en cours d'une heure |
| Total heures   | 178 heures  |  |

## LOT N°3: BASSE « débutant » 2h / semaine

Base 4 élèves. 1h de cours par semaine par apprenant.

Total à dispenser : 2h de cours hebdomadaire soit un total de 59 heures de cours de basse de mars à novembre 2025.

| Période  | Volume horaire                            | Demande  |
|--|---|--|
| 1 <sup>ère</sup> période<br>MARS – MAI<br>11 semaines              | 21 heures<br>Férié :<br>Iundi 21 avril    | Les lundis (1h) : de 17h à 18h.<br>Les mardis (1h) : de 17h à 18h. |
| 2 <sup>ème</sup> période<br>JUIN – AOUT<br>9 semaines              | 17 heures<br>Férié :<br>Iundi 14 juillet  | Les lundis (1h) : de 17h à 18h.<br>Les mardis (1h) : de 17h à 18h. |
| 3 <sup>ème</sup> période<br>SEPTEMBRE –<br>NOVEMBRE<br>11 semaines | 21 heures<br>Férié :<br>mardi 11 novembre | Les lundis (1h) : de 17h à 18h.<br>Les mardis (1h) : de 17h à 18h. |
| Total heures   | 59 heures                                 |  |

## LOT N°4: INSTRUMENTS A PERCUSSION « initiation » 2h / semaine

Base 6 élèves. 1h de cours par semaine par apprenant.

Total à dispenser : 2h de cours hebdomadaire soit un total de 59 heures de cours de percussions de mars à novembre 2025.

NB : suspension des cours lors des périodes de vacances scolaires.

| Période  | Volume horaire                            | Demande  |
|--|---|--|
| 1 <sup>ère</sup> période<br>MARS – MAI<br>11 semaines              | 21 heures<br>Férié :<br>lundi 21 avril    | Les lundis (1h) : de 17h à 18h.<br>Les mardis (1h) : de 17h à 18h. |
| 2 <sup>ème</sup> période<br>JUIN – AOUT<br>9 semaines              | 17 heures<br>Férié :<br>lundi 14 juillet  | Les lundis (1h) : de 17h à 18h.<br>Les mardis (1h) : de 17h à 18h. |
| 3 <sup>ème</sup> période<br>SEPTEMBRE –<br>NOVEMBRE<br>11 semaines | 21 heures<br>Férié :<br>mardi 11 novembre | Les lundis (1h) : de 17h à 18h.<br>Les mardis (1h) : de 17h à 18h. |
| Total heures   | 59 heures                                 |  |

# LOT N°5: MUSIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR (MAO) « initiation » 3h / semaine

Base 6 élèves. 1h de cours par semaine par apprenant.

Total à dispenser : 3h de cours hebdomadaire soit un total de 90 heures de cours de MAO de mars à novembre 2025.

| Période   | Volume horaire                                | Demande                            |
|---|---|------------------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> période<br>MARS – MAI<br>11 semaines           | 33 heures                                     | Les mercredis (3h) : de 13h à 16h. |
| 2 <sup>ème</sup> période<br>JUIN – AOUT<br>9 semaines           | 27 heures                                     | Les mercredis (3h) : de 13h à 16h. |
| 3 <sup>ème</sup> période<br>SEPTEMBRE – NOVEMBRE<br>11 semaines | 30 heures<br>Férié :<br>mercredi 24 septembre | Les mercredis (3h) : de 13h à 16h. |
| Total heures  | 90 heures                                     |                                    |

## LOT N°6: CHANT « initiation » 2h / semaine

Base 4 élèves. 1h de cours par semaine par apprenant.

Total à dispenser : 2h de cours hebdomadaire soit un total de 60 heures de cours de chant de mars à novembre 2025.

NB : suspension des cours lors des périodes de vacances scolaires.

| Période  | Volume horaire                            | Demande  |
|--|---|--|
| 1 <sup>ère</sup> période<br>MARS – MAI<br>11 semaines              | 22 heures                                 | Les mardis (2h) : de 17h à 19h répartis en créneaux<br>d'une heure de cours. |
| 2 <sup>ème</sup> période<br>JUIN – AOUT<br>9 semaines              | 18 heures                                 | Les mardis (2h) : de 17h à 19h répartis en créneaux<br>d'une heure de cours. |
| 3 <sup>ème</sup> période<br>SEPTEMBRE –<br>NOVEMBRE<br>11 semaines | 20 heures<br>Férié :<br>mardi 11 novembre | Les mardis (2h) : de 17h à 19h répartis en créneaux<br>d'une heure de cours. |
| Total heures   | 60 heures                                 |  |

## LOT N°7: INSTRUMENTS A VENT « initiation » 2h / semaine

Base 6 élèves. 1h de cours par semaine par apprenant.

Total à dispenser : 2h de cours hebdomadaire soit un total de 59 heures de cours d'instrument à vent de mars à novembre 2025.

| Période  | Volume horaire                            | Demande  |
|--|---|--|
| 1 <sup>ère</sup> période<br>MARS – MAI<br>11 semaines              | 21 heures<br>Férié :<br>Iundi 21 avril    | Les lundis (1h) : de 18h à 19h.<br>Les mardis (1h) : de 18h à 19h. |
| 2 <sup>ème</sup> période<br>JUIN – AOUT<br>9 semaines              | 17 heures<br>Férié :<br>Iundi 14 juillet  | Les lundis (1h) : de 18h à 19h.<br>Les mardis (1h) : de 18h à 19h. |
| 3 <sup>ème</sup> période<br>SEPTEMBRE –<br>NOVEMBRE<br>11 semaines | 21 heures<br>Férié :<br>mardi 11 novembre | Les lundis (1h) : de 18h à 19h.<br>Les mardis (1h) : de 18h à 19h. |
| Total heures   | 59 heures                                 |  |

#### LOT N°8: EVEIL MUSICAL « initiation » 3h / semaine

Base 12 élèves. 1h de cours par semaine par apprenant.

Total à dispenser : 3h de cours hebdomadaire soit un total de 89 heures de cours d'éveil musical de mars à novembre 2025.

NB : suspension des cours lors des périodes de vacances scolaires.

| Période  | Volume horaire                                | Demande   |
|--|---|---|
| 1 <sup>ère</sup> période<br>MARS – MAI<br>11 semaines              | 32 heures<br>Férié :<br>lundi 21 avril        | Les lundis (1h) : de 16h à 17h.<br>Les mercredis (2h) : de 13h à 15h. |
| 2 <sup>ème</sup> période<br>JUIN – AOUT<br>9 semaines              | 26 heures<br>Férié :<br>Iundi 14 juillet      | Les lundis (1h) : de 16h à 17h.<br>Les mercredis (2h) : de 13h à 15h. |
| 3 <sup>ème</sup> période<br>SEPTEMBRE –<br>NOVEMBRE<br>11 semaines | 31 heures<br>Férié :<br>mercredi 24 septembre | Les lundis (1h) : de 16h à 17h.<br>Les mercredis (2h) : de 13h à 15h. |
| Total heures   | 89 heures                                     |   |

## **Horaires**

Le prestataire s'adaptera aux conditions de la Ville concernant les heures d'ateliers.

Le volume horaire global pourra être ajusté dans le cas où certains cours devaient être annulés indépendamment de la volonté de la Ville et/ou pour des raisons de forces majeures (conditions climatiques défavorables, contexte insurrectionnel...), dans ce cas la Ville respectera, sauf condition de forces majeures, un délai de prévenance de 72 heures avant la date de l'atelier ou du spectacle par lequel une prestation était prévue.

#### Lieu:

En fonction des besoins, les cours pourront se dérouler au sein du pôle artistique de Boulari ou au sein de sites décentralisé (maison de quartier, annexes...).

#### C - Respect du RGPD

Le porteur du projet devra s'assurer de la conformité aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

#### D – Exécution de la prestation

Les prestations devront débuter dès le mois de mars 2025.

La proposition commerciale couvrira la période du 01 mars au 30 novembre 2025.

#### 3. REGLEMENT DE CONSULTATION

## Art. 1 – Organisation de la consultation

La présente consultation est composée du cahier des charges, du règlement de consultation et d'une fiche de renseignements à compléter. Il est disponible sur simple demande à la Ville du Mont-Dore.

#### Calendrier de la consultation :

- Diffusion de la consultation : le 13/01/2024 ;
- réception des candidatures : du 23/12/2024 au 07/02/2025 à 15h00, délai de rigueur;
- sélection des offres : semaine 07 et 08 de l'année 2025 ;
- une phase de négociation peut se tenir en semaine 07 de l'année 2025;
- désignation du prestataire retenu : semaine 08 de l'année 2025.

## Conditions de négociation :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte-tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par la Ville du Mont-Dore, celle-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation.

En cas de négociation, la Ville du Mont-Dore pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Elle se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails confirmés par courriers ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions, garant de la traçabilité des échanges intervenus, donc de la transparence de la procédure. Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le contrat étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

En cas d'échec des négociations, la Ville du Mont-Dore se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

#### Art. 2 – Conditions d'envoi et de remise des candidatures

Les offres doivent parvenir à la Ville du Mont-Dore au plus tard le 31 janvier 2025 à 15h00. Les offres reçues par la Ville du Mont-Dore après cette date seront déclarées « parvenues hors délai » et ne seront pas examinées.

Les offres seront transmises sous pli fermé et anonyme, contre récépissé, comportant les mentions suivantes :

« PRESTATION ANIMATION DES COURS DE MUSIQUE DANS LE CADRE DE L'ECOLE DES ARTS DU MONT-DORE, ANNEE 2025 »

À la Ville du Mont-Dore à la Direction des Services d'Animation et de Prévention - Complexe Sportif Victorin BOEWA – BOULARI

#### Art. 3 - Contenu des candidatures

L'offre devra obligatoirement présenter :

La fiche de renseignements jointes ;

- la déclaration sur l'honneur conforme au modèle joint ;
- une présentation de l'artiste intervenant ou de l'association afin d'évaluer l'expérience dans le domaine d'activité;
- la copie des documents permettant l'exercice de la profession (ridet, patente, diplôme(s), attestation d'assurance professionnelle...);
- le tableau Excel joint.

#### Art. 4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois, à compter de la date limite de remise des offres.

## Art. 5 – Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires en écrivant à la Ville du Mont-Dore.

Les questions devront parvenir au Service Culture par mail avant le 07 février 2025 à l'adresse <u>culture@ville-montdore.nc</u>

La Ville du Mont-Dore y répondra par écrit.

## Art. 6 – Jugement des offres pour chacun des lots

Le jury de l'appel à projet présidé par le Maire ou son représentant accompagné des services compétents de la Ville du Mont-Dore, examinera les offres sur la base des critères tels qu'énumérés et pondérés ci-dessous :

| CRITERES                              | REPARTITION DES POINTS |
|---------------------------------------|------------------------|
| Prix                                  | 70                     |
| Expérience dans le domaine d'activité | 20                     |
| Matériel utilisé                      | 10                     |
| TOTAL                                 | 100                    |

## Méthode de notation du critère prix :

L'offre la moins disante se verra attribuer 70 points. Les autres offres seront notées en appliquant la formule ci-dessous :

N = 70 X montant de l'offre moins disante montant de l'offre à noter

## Méthode de notation du critère expérience pour le domaine d'activité :

Le critère de l'expérience dans le domaine d'activité sera noté sur 20 points en appliquant la méthode de notation ci-dessous :

| % des points | Correspondance    |
|--------------|-------------------|
| 0%           | Très insuffisant  |
| 25%          | Insuffisant       |
| 50%          | Moyen             |
| 75%          | Satisfaisant      |
| 100%         | Très satisfaisant |

Chaque lot sera noté individuellement.

## Méthode de notation du critère du matériel utilisé pour le domaine d'activité :

Le critère du matériel utilisé pour le domaine d'activité sera noté sur 10 points en appliquant la méthode de notation ci-dessous :

| % des points | Correspondance    |
|--------------|-------------------|
| 0%           | Très insuffisant  |
| 25%          | Insuffisant       |
| 50%          | Moyen             |
| 75%          | Satisfaisant      |
| 100%         | Très satisfaisant |

## Art. 7 – Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 11 mois à compter de la date de sa notification au Titulaire.

La date prévisionnelle de commencement de la prestation est fixée au 01 mars 2025.

La Ville du Mont-Dore se réserve le droit de ne pas donner de suite à la présente consultation.

#### Art. 8 - Sous-traitance

En cas de sous-traitance, le prestataire s'engage à informer la ville du Mont-Dore. Le prestataire atteste que ses assurances professionnelles le garantissent contre les défaillances de ses sous-traitants. Il est rappelé l'exigence de transparence financière en cas de sous-traitance.

## Art. 9 – Contacts et renseignements complémentaires :

Direction des Services d'Animation et de Prévention - Service Culture M. Paul BARRI – Chef de Service

Téléphone : 41.01.73

Centre Culturel du Mont-Dore

Complexe culturel et sportif Victorin BOEWA BOULARI

Contact: <u>culture@ville-montdore.nc</u> / <u>paul.barri@ville-montdore.nc</u>

# 4. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

| Nom de l'artiste o  | u de l'association :     |   |
|---------------------|--------------------------|---|
| Année de créatior   | de l'association ou de   | la patente :                            |
| Objet de l'entité : |                          |   |
| Adresse du siège    | social :                 |   |
|                     |                          |   |
| Code postal :       |                          | Commune :                               |
| Téléphone :         |                          |   |
| Courriel:           |                          |   |
| Adresse site interr | net :                    |   |
| Numéro RIDET : .    |                          | Code APE                                |
| Adresse de corres   | spondance, si différente | du siège social :                       |
|                     |                          |   |
| Code postal :       |                          | Commune :                               |
|                     |                          |   |
| Représentant léga   | <u>al</u>                |   |
| Nom :               |                          | Prénom :                                |
| Fonction :          |                          |   |
| Téléphone :         |                          | Courriel                                |
| <u>Lots visés</u>   |                          |   |
|                     | lots visés de la présent | e consultation (à cocher) :             |
| □ LOT N°1           | □ LOT N°5                |   |
| □ LOT N°2           | □ LOT N°6                |   |
| □ LOT N°3           | □ LOT N°7                |   |
| □ LOT N°4           | □ LOT N°8                | Date et signature du représentant légal |
|                     |                          |   |
|                     |                          |   |
|                     |                          |   |
|                     |                          |   |

# 5. DECLARATION SUR L'HONNEUR

| Je, soussigné  |   |
|--|---|
|  |   |
|  |   |
|  |   |
| déclare sur l'honneur que (l'association ou  | ı moi-même)   |
|  |   |
|  |   |
|  |   |
| dont je suis le représentant légal est en s<br>fiscales et sociales et d'assurance en resp | ituation régulière au regard des obligations<br>oonsabilité civile. |
|  |   |
|  | Α,  |
|  | Le  |
|  |   |